

ET SI ON PARLAIT PROTECTION SOCIALE #4

Mars 2026



MORATOIRE 2026 : LA RESTITUTION DE VOTRE ARGENT

Après vous avoir expliqué les **principes de solidarité** (Épisode 1), les **nouveaux services** (Épisode 2) et les **enjeux de l'équilibre technique** (Épisode 3), la **CFE-CGC** fait le point sur la réunion cruciale de l'Observatoire du 12 mars concernant le projet de moratoire des cotisations.

Un constat sans appel : des réserves historiques au service des salariés !



Grâce à une gestion "**en bon père de famille**" co-pilotée par la CFE-CGC et les signataires des accords le régime de **Prévoyance** affiche une santé exceptionnelle avec plus de 130 millions d'euros de réserves à fin 2025. Ces fonds, issus de vos cotisations, génèrent à eux seuls près de 3 millions d'euros d'intérêts par an.

La direction propose de restituer une partie de ce surplus via un moratoire de 12 mois.

- Pour vous : Suspension de 100 % de vos cotisations Santé (Essentiel) et Prévoyance.
- Le gain net : Entre 590 € (isolé) et plus de 935 € (famille) par an pour un salaire moyen



La position CFE-CGC : Pas un cadeau, une restitution !

La **CFE-CGC** a fermement rappelé que ce moratoire n'est pas un effort financier de l'entreprise pour compenser l'absence d'intéressement, mais bien la **restitution de l'argent des salariés**.

Nous restons vigilants sur deux points majeurs :

1. La sécurité avant tout : Ce projet ne fragilise pas vos droits. Un socle de 50 millions d'euros est sanctuarisé pour couvrir les risques futurs, comme une éventuelle réforme décalant l'âge de départ des invalides (coût estimé à 33 M€).
2. L'effet "**Boomerang**" : La CFE-CGC alerte sur la perte brutale de net (environ 80-90 €/mois) à la fin du moratoire. Nous demandons une sortie dégressive pour éviter un choc sur votre budget.

Demain : Améliorer vos garanties

Puisque le régime restera solide (projection de 108 M€ de réserves en 2030 même après moratoire),

la CFE-CGC propose d'analyser les améliorations possible de vos remboursements, notamment sur les prestations de santé.

La protection sociale est notre bien commun.

La CFE-CGC en garantit la transparence et la pérennité.



Prochaine réunion début avril pour fixer les modalités définitives.

VOTRE PROTECTION SOCIALE NOTRE PRIORITE

